

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU JEUDI 10 avril 2025**

**N°02/2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

**Etaient présents** : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, BANCTEL Jean-Pierre, Didier SANSON, Maryline MAUPAIX, Sophie COMONT, Véronique MOREL, Cyrille GUILLEMARD, Caroline TOUTAIN, Julien MERVILLE, Fabien LEROY Lucie GOULET et Maryvonne QUEMION formant la majorité des membres en exercice,

**Pouvoirs** : Bérénice GAND donne pouvoir à Monsieur Dominique CAPRON

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Dominique CAPRON

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les conseillers municipaux de leur présence.

Monsieur le Maire procède à la désignation du secrétaire de séance, Dominique CAPRON, est élu à l'unanimité des membres présents.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal procède ensuite à l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 06 mars 2025.

**1- INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

- Le vendredi 16 mai, les enfants des classes primaires de l'école vont réaliser le ramassage annuel des déchets devenu le printemps de l'environnement. Les élus sont conviés à cette manifestation.
- Tous les ans, en fin d'année scolaire, un pique-nique est organisé par la commune pour les enfants. Les enseignantes et les élus sont conviés à cette manifestation. Il est prévu le vendredi 4 juillet 2025.

**2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2024 (délibération n°2025-08)**

**Fonctionnement :**

Dépenses : 795 993.06 €

Recettes : 996 691.42 €

Excédent : 200 698.36 €

**Investissement :**

Dépenses : 113 946.64 €

Recettes : 926 191.98 €

Excédent : 812 245.34 €

Le compte administratif est excédentaire de 1 012 943.70 €

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Didier SANSON, doyen d'âge, demande à ses collègues de délibérer et d'accepter le compte administratif et le compte de gestion 2024.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité. Comme prévoit la loi, Monsieur le Maire ne doit pas signer le compte administratif.

Monsieur le Maire revient parmi le conseil municipal.

Monsieur Didier SANSON remercie Monsieur le Maire pour la bonne gestion de la comptabilité communale ainsi que les secrétaires pour le travail effectué.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Rémi MALO, le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, le 10 avril 2025, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de **200 775.36 € (dont 77 € pour la dissolution du syndicat de la coupure verte).**

<b>Solde d'exécution d'investissement</b>		
Excédent d'investissement de clôture	<b>A</b>	812 245.34 €
Restes à Réaliser Investissement - Recettes	<b>B</b>	20 767.00 €
- Dépenses	<b>C</b>	114 600.00 €
<b>Excédent de financement (A + B - C)</b>		718 412.34 €

<b>AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>En priorité</b>	
. à la couverture du besoin de financement C/1068	158 658.36 €
à la couverture du besoin de financement C/ 002	42 117.00 €

### 3- VOTE DES TROIS TAXES (délibération n°2025-09)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les 3 taxes.

- Taxe habitation : 7.20 % (sur les résidences secondaires et les logements vacants)
- Taxe foncière (bâti) : 40,91 %
- Taxe foncière (non bâti) : 39,70 %

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote comme suit :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### 4- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 (délibération n°2025-10)

Monsieur le Maire, expose le contenu du budget primitif 2025 en résumant les orientations générales de celui-ci.

Le budget primitif 2025 s'équilibre comme suit :

- **Fonctionnement :**
  - Dépenses : 757 493.00 €
  - Recettes : 757 493.00 €
- **Investissement :**
  - Dépenses : 1 068 492.00 €
  - Recettes : 1 068 492.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif communal de l'exercice 2025.

La séance est levée à 23h00

Rémi MALO	Dominique CAPRON	Nadège FRANCOIS	Jean-Pierre BANCTEL
Didier SANSON	Maryline MAUPAIX	Sophie COMONT	Véronique MOREL
Cyrille GUILLEMARD	Bérénice GAND (Donne pouvoir à Dominique CAPRON)	Caroline TOUTAIN	Julien MERVILLE
Fabien LEROY	Lucie GOULET	Maryvonne QUEMION	